

Association Foncière d'Oberschaeffolsheim

Séance du mercredi 12 octobre 2022

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 7

Membres présents : MM. Jean-Paul PRÈVE, Denis MEY, Claude HUMMEL, Jean-Luc MEPIEL, Serge GOETZ, Théo DESCHLER et Jean-Marc MEY.

Membres absents excusés : M. Paul KUNTZ, M. Jean-Paul SCHOETTEL, Mme. La Directrice régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Date de convocation : 27 septembre 2022

Monsieur le Président ouvre la séance à 10 h 00.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents par 7 voix pour.

2) Restitution d'emprises foncières par l'Eurométropole de Strasbourg

A la demande du bureau de l'Association Foncière, M. Frédéric VOEGEL (Eurométropole, chef de projet M351), ainsi que Mme DEBES et M. BOISSERY (Cabinet GEOFIT) ont été conviés à la réunion du bureau afin d'explicitier les modalités de restitution des emprises foncières nécessaires au chantier du TSPO.

De fait, la fin des occupations temporaires de parcelles doit faire l'objet :

- D'un état des lieux de sortie
- D'une ultime convention

Les indemnités y afférentes seront assorties d'une « garantie » de deux ans, permettant ainsi de pallier les problèmes résiduels liés aux terres agricoles.

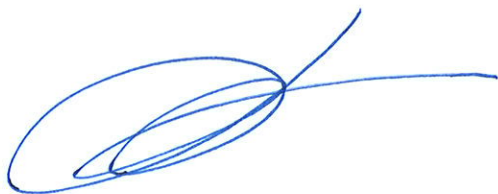
Le géomètre diligenté par l'Eurométropole est en train de réaliser le relevé parcellaire. A l'issue de cette opération, l'Eurométropole effectuera une proposition de rétrocessions, sur lesquelles le bureau devra statuer par voie de délibération.

En ce qui concerne le projet d'axe cyclable au droit du chemin longeant la M351, le Président prendra l'attache de l'Eurométropole, et plus particulièrement de M. JUND et de Mme BULLOU.

Pour ce qui est des barrières prévues à l'entrée du périmètre de l'AF, elles sont sur le point d'être installées. Leur gestion s'effectuera par téléphone, avec un accès limité aux ayant droit. Il est également demandé à l'Eurométropole de transférer le contrat d'entretien y afférent à l'Association Foncière.

M. le Président lève la séance à 12 h 00.

Le Secrétaire de séance
Claude HUMMEL



Le Président.
Jean-Paul PRÈVE

